

PROCÈS-VERBAL – séance 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis GOSSELIN, Maire.

Présents : Régis GOSSELIN, Maire, Hubert LEDUEY, Adjoint, Nathalie BAILLIEUL, Adjoint, Didier BARDIN, Marie-Claire BETTENCOURT, Yves HEBERT, Priscille HILAIRE, Christèle HIS, Aurélie LAMURE, Loïc LEPAGE, Joseph VITTECOQ

Madame Christèle HIS est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion en date du 22 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

20251210-01 TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2026 (DELIB 20251210-1)

Monsieur Le Maire soumet à l'examen de l'assemblée l'évolution des tarifs à appliquer pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,
FIXE les nouveaux tarifs :

- des concessions et cavurnes dans le cimetière communal qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2026 :
- **Concession 1 place :**
 - o concession 50 ans : 300 EUR
 - o concession 30 ans : 230 EUR
 - o concession 15 ans : 150 EUR

 - o cavurne 30 ans : 150 EUR
 - o cavurne 15 ans : 100 EUR
 - o plaque de réservation : 30 EUR
- de la mise à disposition de la salle polyvalente Jean Ferrère qui seront en vigueur au 2 janvier 2026 :

	<u>Non-résidents</u>	<u>Résidents</u>
o 1 jour :	280,00 €	230,00 €
o 2 jours :	395,00 €	320,00 €
o vin d'honneur :	175,00 €	130,00 €
o le couvert :	0,80 €	0,80 €
o caution en cas de dégradation de la salle et du matériel : 500,00 €		
o caution ménage non fait et vaisselle rendue sale : 200.00 €		
o caution en cas d'annulation à moins de 60 jours de la date de location : 150.00€		
- de remplacement du matériel mis à disposition à la salle polyvalente Jean Ferrère.

20251210-02 AIDE FINANCIERE CENTRE DE LOISIRS / ACTIVITE SPORTIVE – ANNEE 2026 (DELIB 20251210-2)

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que la commune participe financièrement chaque année aux voyages organisés dans le cadre scolaire ou aux séjours en centre de vacances pour les élèves domiciliés sur la commune. Il serait intéressant que la commune poursuive cette action.

Monsieur Le Maire souhaiterait que l'aide financière soit accordée également aux enfants qui adhèrent à un club sportif et/ou une association culturelle, artistique (danse, musique....).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière de 65 € maximum par an et par enfant âgé de 3 à 18 ans participant à un voyage dans le cadre scolaire ou en centre de vacances agréé sauf pour la classe de neige dont le financement est assuré par une participation communale. L'aide financière est également étendue à un enfant qui obtient une licence sportive auprès d'un club et/ou qui adhère à une association culturelle / artistique (musique, danse...).

Il sera demandé aux parents : un justificatif de domicile, un RIB, la copie de la Carte Nationale d'Identité de l'enfant ou du livret de famille et la facture acquittée de l'année en cours (année 2026).

20251210-03 ADHESION A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE PRESTATION DE SERVICE DE VERIFICATION ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL (DELIB 20251210-3)

Dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, un besoin commun s'est fait sentir en matière de vérification et entretien des hydrants dans les communes.

Un recensement a été effectué auprès des communes et la société VEOLIA a été contacté pour une proposition de prix.

Chaque commune devra souscrire individuellement un contrat auprès de VEOLIA dans les termes fixés dans l'offre remise par le prestataire (coût de la prestation, nombres d'hydrants...)

Une convention sera établie par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral listant l'ensemble des communes souhaitant profiter de cette prestation de service mutualisée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat qui sera établi entre la commune et VEOLIA, prestataire choisit pour la vérification et l'entretien des hydrants.
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget principal de la collectivité.

ARRIVEE DE MONSIEUR VITTECOQ JOSEPH A 18H50.

20251210-04 SDE76 – AVANT-PROJET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE / CHEMIN DE FAUVILLE (DELIB 20251210-4)

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2025-0-76386-M7117 et désigné « rue de l'Eglise – chemin de Fauville » dont le montant prévisionnel s'élève à 31 800.00 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 575.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 14 575.00 € TTC ;
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

20251210-05 IMPASSE DE LA CATHERINE – VENTE PORTION DE VOIRIE (DELIB 20251210-5)

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il a reçu un courrier de Monsieur et Madame LECONTE domiciliés au 186 impasse de la Catherine – LIMPIVILLE évoquant le souhait d'acquérir une portion de voirie sise impasse de la Catherine desservant leur seule propriété.

Monsieur Le Maire propose une vente à l'euro symbolique mais en contrepartie, Monsieur et Madame LECONTE auront à leur charge financière les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** la proposition de Monsieur et Madame LECONTE ;
- **de demander** à Monsieur et Madame LECONTE la prise en charge financière des frais de géomètre et de notaire,
- **de vendre** à l'euro symbolique au futur acquéreur la portion de voirie sise impasse de la Catherine desservant les parcelles cadastrées B 0305 et B 0306;
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

20251210-06 CIMETIERE COMMUNAL – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (DELIB 20251210-10)

Monsieur Le Maire propose de modifier certains articles du règlement comme suit :

- **article 3 : droit à l'inhumation** : « le droit à l'inhumation est due aux personnes ayant habités par le passé sur le territoire communal mais contraint de le quitter pour intégrer un établissement hospitalier ».
- **article 27 : achat par anticipation** : « une concession peut être accordée par anticipation à condition d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en place d'un caveau dans le mois suivant l'achat de la concession. Pour cela, la demande de travaux devra être envoyée au préalable en mairie, par les pompes funèbres ».
- **article 31 : paiement des concessions** : « le paiement est effectué directement auprès du Trésor Public de Fécamp ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification du règlement du cimetière.

20251210-07 MARCHE PUBLIC – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES – CANDIDAT RETENU (DELIB 20251210-6)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction de la salle des fêtes a été lancée le vendredi 05 septembre 2025 sur la plateforme de l'ADM76.

La présente consultation est passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et des articles R2123 4 à 6 du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018).

La date de remise des offres était fixée au vendredi 10 octobre 2025 à 12h00. Douze prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le vendredi 21 novembre 2025 à 14h00 afin de procéder à l'analyse des candidatures jugées recevables puis le jeudi 04 décembre 2025 à 18h30 pour l'attribution du marché au regard des critères de sélection.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de retenir le prestataire suivant : CHAPEAU ROND ROUGE

Le montant maximum du marché s'élève à 73 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de retenir** la proposition de Monsieur Le Maire et de valider ainsi la commission d'appel d'offres.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026

20251210-08 DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR, DSIL, FONDS VERT ET DEPARTEMENT 76 (DELIB 20251210-7 / DELIB 20251210-8 / DELIB 20251210-9)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier de subventions pour financer une partie du projet de déconstruction et reconstruction de la salle des fêtes notamment la DETR/DSIL, le Fonds Vert et le Département 76. Le montant des subventions ne doit pas dépasser 80 % du montant HT des travaux.


Le Conseil Municipal décide :

- de **SOLLICITER** l'Etat et le Département 76 pour une demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds Vert.
- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du dossier de demande de subventions.

20251210-09 QUESTIONS DIVERSES

- Distribution du colis des anciens le samedi 13 décembre 2025.
- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le dimanche 04 janvier 2026 à 11h00 à la salle des fêtes.
- Extension réseau Enedis (suite à l'accord du permis d'aménager) – chemin de Fauville prévue à partir du 19/01/2026.
- Monsieur Hubert LEDUEY, 1^{er} adjoint a participé à une réunion du SDE76 et à une rencontre territoriale des correspondants incendie :
 - * réunion du SDE 76 : les points abordés ont porté sur la transition énergétique et l'obligation à partir de janvier 2026 de connaître la géolocalisation du réseau d'éclairage public enterré sur la commune ;
 - * rencontre territoriale correspondants incendie : la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde et d'une réserve communale a été discutée au cours de cette rencontre.
- Madame Aurélie LAMURE, conseillère municipale informe que la voirie est dégradée – rue Faucon.

La séance est levée à 19h35

Régis GOSSELIN 	Yves HEBERT 
Hubert LEDUEY 	Priscille HILAIRE 
Nathalie BAILLIEUL 	Christèle HIS 
Didier BARDIN 	Aurélie LAMURE 
Marie-Claire BETTENCOURT 	Loïc LEPAGE 
Joseph VITTECOQ	